

DECRET

D/2015/ 218 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER
AU SEIN DU BATAILLON DE LA SECURITE PRESIDENTIELLE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012 portant organisation de la Présidence de la République ;

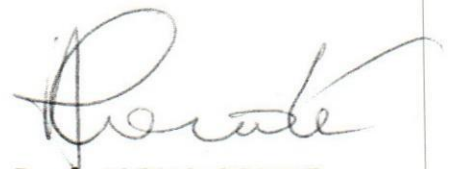
Vu le Décret D/2014/091/PRG/SGG portant Organisation, Attributions et Fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

DECRETE

Article 1 : Le Lieutenant-Colonel Yemoiba CAMARA est nommé Commandant de la Protection Rapprochée au sein du Bataillon de la Sécurité Présidentielle, en remplacement du Capitaine Adama KEITA.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 DEC. 2015


Prof. ALPHA CONDE